Charte du COREM
Collectif régional des acteurs de l'électromobilité en Hauts-de-France

Le COREM (collectif régional des acteurs de l'électromobilité) a pour vocation de réunir l'ensemble des acteurs de la filière électromobilité en Hauts-de-France.

Il s'inscrit dans la démarche REV3, dynamique de transition régionale qui porte des ambitions de transformations énergétiques, technologiques et sociétales.

Son objectif est de positionner la région en territoire leader de l'électromobilité en France et en Europe.

Le COREM repose sur 3 grands principes

Diversité et ouverture : le collectif accueille des membres d'horizons divers, issus des mondes de l'entreprise, de la recherche, du secteur public dans un esprit d'ouverture et de croisement des expertises, sans exclusive.

Coopération : les travaux et les échanges sont menés dans un esprit de coopération et partage, les acteurs s'engagent profiter de cet espace commun mettant de côté les logiques de compétition et concurrence qui peuvent les engager par ailleurs.

Participation active : plusieurs niveaux de participation sont possibles qui vont de la participation aux événements à la production dans les groupes de travail, toutefois les membres actifs s'engagent à contribuer aux travaux dans la mesure de leurs moyens. Une contribution en nature est possible par la mise à disposition de moyens (lieu, matériel pour les réunions/évènements)

Fonctionnement du COREM

→ Un pilotage par la Région, la CCIR et Enedis

→ 5 groupes de travail qui se réunissent tous les 5 à 6 semaines

→ Un comité COREM réuni 2 fois par an pour suivre l'avancée des travaux

→ L'organisation d'évènements

→ Des outils de communication, de diffusion des travaux et des évènements portés par les membres dans la dynamique du COREM (utilisation du logo et respect de la charte)

En participant du COREM, chaque membre adhère à ses ambitions, ses principes et son fonctionnement

SIGNATURE